

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Sainte-Foy, à 11 h 15, le 3 décembre 2002.

Sont présents :

- M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président
- M. Jean Garon, maire de Lévis, vice-président
- M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec
- M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier
- Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 21 novembre 2002

Résolution n° E-2002-085

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 21 novembre 2002.

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2002-086

D'approuver le bordereau de dépenses pour la période du 14 au 28 novembre 2002 soumis par le secrétaire-trésorier au montant de 5 418,07 \$, plus 11 644,30 \$ pour les salaires versés du 21 au 28 novembre 2002 aux employés de la CMQ (ceux ne faisant pas partie des prêts de services entre la CMQ et les municipalités membres) ainsi qu'aux élus.

Référence : Bordereau du 28 novembre 2002
Certificat
du trésorier : CT-218
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2002-087

De prendre acte du bordereau d'information en date du 3 décembre 2002 contenant le point suivant :

1. Lettre en date du 2 décembre du ministre d'État aux Affaires municipales, monsieur André Boisclair, adressée à monsieur Jean-Paul L'Allier sollicitant sa participation au dévoilement public des orientations gouvernementales proposées en matière d'aménagement dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE